

Procès verbal des délibérations

Séance du 5 Février 2016

L' an 2016 et le 5 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de NOVELLI Hervé Maire

Présents : M. NOVELLI Novelli, Maire, Mmes : BACLE Véronique, de BECDELIEVRE Charlotte, de CROUTTE Marie-Ange, FASILLEAU Edwige, JARDIN Frédérique, LECLERC Lydia, MM : AUBERT Michel, DELANNOY Alcyme, DROUCHAUX Jacques, GARNIER Jean-Claude, GROLLAUD Alain, MARTEGOUTTE Etienne, THIOT Philippe

Excusés : Mme BRABAN Françoise a donné procuration à M. NOVELLI Hervé.
M. MALECOT Jean-François a donné procuration à M. AUBERT Michel.
Mme CASTERMAN Peggy a donné procuration à Mme JARDIN Frédérique.

Absents : M. BOUE Bruno

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 14

Date de la convocation : 29/01/2016

Date d'affichage : 29/01/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Chinon
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé (e) secrétaire : M. DELANNOY Alcyme

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2016-01-01 - Partenariat hors délégation de service public du camping
- 2016-01-02 - Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2015
- 2016-01-03 - Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques statutaires de leur personnel
- 2016-01-04 - Décisions prises par délégation
- 2016-01-05 - Ouverture de postes suite aux avancements de grade
- 2016-01-06 - Signature de la convention enfance et jeunesse
- 2016-01-07 - Classement et déclasserment de la voirie départementale
- 2016-01-08 - Signature de la convention pour le festival du film chinois

réf : 2016-01-01

Monsieur et Madame DAVID ont présenté une proposition de gestion du camping municipal de Richelieu.

Ce partenariat hors délégation de service public permettrait à la collectivité de ne plus générer de pertes sur l'activité. Un bail commercial sera signé entre les parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe de gérance et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant sous réserves des négociations à venir.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-01-02

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-01-03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un "contrat d'assurance" garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

décide que :

-article 1 : la collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2017 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

- article 2 : la collectivité précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants
- personnel affilié à la CNRACL : décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie, congé longue durée, maternité/paternité/adoption
 - personnel affilié à l'IRCANTEC : accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans à effet du 1er janvier 2017
- régime du contrat : capitalisation

-article 3 : la collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-01-04

- DIA 2016/0001 : un bâtiment cadastré C 720 d'une superficie totale de 155 m², situé 61 rue de la Galère
- DIA 2016/0002 : un bâtiment cadastré C 1378 d'une superficie totale de 54 m², situé 39 rue Bourbon

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-01-05

Comme chaque année, le Centre de gestion nous a adressé la liste du personnel pouvant bénéficier d'un avancement de grade. Cette année, 3 agents peuvent en bénéficier :

- Un adjoint technique principal de 2ème classe devient agent de maîtrise par délibération en date du 17 décembre 2015,
- deux adjoints techniques de 2ème classe deviennent adjoints techniques de 1ère classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir, 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe au 1er juillet 2016 et 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe au 1er octobre 2016.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-01-06

Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il est signé avec la caisse d'allocations familiales d'Indre et Loire, la communauté de communes du pays de Richelieu et par dérogation avec la commune de Richelieu. Le contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2014 et doit être renouvelé jusqu'au 31 décembre 2018.

Suite au bilan des actions inscrites au précédent contrat réalisé en collaboration avec la CAF, Monsieur le maire propose d'inscrire la ludothèque comme projet de développement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de développement tel qu'énoncé dans le nouveau contrat et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat "enfance et jeunesse" pour la période de 2015-2018 ainsi que tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-01-07

Dans le cadre de l'achèvement de la déviation de Richelieu, le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique prévoit de procéder à des classements et des déclassements de voiries départementales et communales.

Les voies concernées figurent en rouge sur le plan joint à la présente délibération.

Le déclassement de ces voiries n'entrera en vigueur qu'après la mise en service de la déviation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le déclassement des voies départementales à l'exception des RD749 et RD658 pour permettre au centre bourg d'être desservi par une départementale et sous réserve qu'un aménagement de voirie soit réalisé par le Conseil Départemental avant le déclassement des voies.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-01-08

Dans le cadre du jumelage entre la ville de Richelieu et celle de Wuzhen en Chine, le conseil municipal a délibéré, dans sa séance du 17 décembre 2015, une subvention de 5000 €.

Le projet sera porté par l'association "le comité des fêtes". Une convention tripartite doit être passée entre l'association, la communauté de communes et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à l'organisation du festival du film chinois.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Dossier de partenariat "road trip d'une richelaise"

Le dossier est présenté par Monsieur le Maire. Il sera étudié en commission "finances" au même titre que les subventions. Il est noté qu'il s'agit d'un projet personnel et non associatif.

subvention aux cyclos richelais pour le trajet Richelieu-Schaafheim

Le dossier est présenté par Monsieur le Maire. Il s'agit d'une association richelaise. Une subvention avait été accordée au même titre en 2006. La demande sera étudiée en commission "finances".

ponton handi pêche

L'association de la pêche souhaiterait obtenir l'installation d'un ponton handi-pêche au plan d'eau communal. Monsieur le Maire est favorable mais un chiffrage doit être effectué. L'association de pêche pourrait prendre en charge ce projet et la commune pourrait alors verser une subvention exceptionnelle à l'association. Ce dossier est à l'étude.

sens de circulation place du marché les jours d'obsèques

Le cheminement actuel ne peut pas être mis en place les jours de marché car il traverse la place occupée les lundis et les vendredis par les camelots, ce qui engendre le mécontentement des familles gênées par la circulation des véhicules devant l'église.

La vétusté du matériel de cheminement actuel pose problème par rapport à sa fragilité au vent et le temps nécessaire à sa mise en place est relativement long.

Les automobilistes ne comprennent pas ce cheminement provisoire et en l'absence de la police municipale, ils n'hésitent pas à circuler en contre sens malgré les panneaux d'interdiction.

Par conséquent, la mise en place d'un plan de circulation temporaire à double sens de la place du marché, les jours d'obsèques, conforme à la signalisation routière, nécessiterait l'achat de 6 panneaux routiers d'un montant estimé à 540€ TTC, panneaux pouvant servir à l'occasion d'autres manifestations.

Un 1er essai concluant a été fait au mois de janvier 2016.

camion "hamburger"

Un commerçant ambulant a sollicité une place sur la commune pour l'installation de son camion "hamburger". Il propose des hamburgers maisons à base de produits frais. Actuellement, le camion "pizza" s'installe sur la place des Religieuses le mercredi soir avec un branchement électrique. Il pourrait être proposé au camion "hamburger" de s'installer sur la place des religieuses le jeudi soir avec un branchement électrique. L'essai sera de 6 mois.

vente "mermoz"

Lors du séminaire finances de septembre 2014, il a été décidé de vendre le bâtiment scolaire "Mermoz", rue du collège. Aucune délibération n'a été prise à ce jour. Une délibération sera prise lors du prochain conseil pour valider la mise en vente de ce bâtiment au prix estimé par les domaines.

UCIAL, point sur l'assemblée générale

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre que l'association UCIAL a adressé au conseil municipal pour remercier l'équipe technique de la ville et les conseillers municipaux Mmes JARDIN, LECLERC et CASTERMAN dans leur aide à la préparation du marché de Noël.

Mme JARDIN évoque ensuite les points abordés lors de l'assemblée générale de l'UCIAL dont la dissolution de l'association pour élargir l'adhésion à des bénévoles autres les commerçants et artisans. Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette décision car il ne souhaite pas un 2ème comité des fêtes sur la commune. Le principe d'entente entre commerçants et artisans doit être conservé ou bien ces derniers doivent intégrer le comité des fêtes actuellement en fonctionnement.

Nouveau schéma départemental de coopération intercommunale

La proposition de schéma regroupant les communautés de communes de Chinon, Azay-le-Rideau, Sainte-Maure-de-Touraine, l'Île Bouchard et Richelieu a été rejetée par les communes à 80%.

La C.C d'Azay-le-Rideau se regrouperait avec le Val de l'Indre et la C.C de Chinon attend.

En ce qui concerne les C.C de Sainte-Maure-de-Touraine, l'Île Bouchard et Richelieu, un amendement a été déposé par les C.C de Sainte-Maure-de-Touraine et de l'Île Bouchard avec quelques maires de la C.C de Richelieu.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a réuni les maires du canton de Richelieu le 30 janvier dernier et propose un amendement appelé amendement de compromis de Président de la CCPR dans lequel il stipule être d'accord pour un rapprochement avec les C.C de Sainte-Maure-de-Touraine et de l'Île Bouchard mais à la condition d'un rapprochement avec la C.C de Chinon au plus tard le 01/01/2020.

Si cette condition n'est pas acceptée, il refusera le regroupement des 3 C.C car les projets communautaires sont tournés vers Chinon, notamment la voie verte. La décision finale revient donc au Préfet.

Visite de la ville, pot de l'amitié

Monsieur le Maire a reçu une lettre d'une association qui rassemble d'anciens parents d'élèves de Poitou-Charentes sur les "pas du Cardinal". Cette association termine son voyage par notre commune et souhaiterait que la commune offre un pot de l'amitié.

Les finances de la commune ne permettent pas d'offrir un vin d'honneur à une association non richelaise mais accepte de participer à hauteur de 50%.

Conseil d'administration de l'office de tourisme du pays de Richelieu

Le CA s'est déroulé le 28 janvier dernier. La fréquentation de l'office a doublé depuis 2008 et atteint aujourd'hui un total de 25000 touristes environ.

Séances d'informations aux élus

L'association des maires d'Indre et Loire propose chaque année des séances d'informations destinées aux élus. Les prochaines seront consacrées au budget et à l'habitat indigne. Les conseillers municipaux qui souhaitent y participer peuvent s'inscrire.

Point sur le parc

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a envoyée à la Chancellerie des Universités de Paris leur demandant de bien vouloir renoncer au remboursement du seul salaire restant à leur charge.

Point sur la mutualisation de la cantine avec l'école Le Sacré Coeur

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre envoyée à l'école Le Sacré Coeur concernant la mutualisation de la cantine scolaire et la convention qui nous lie. Un point financier sera effectué en avril pour vérifier la neutralité financière pour la commune.

Fin de séance : 22h15

En mairie, le 10/02/2016
Le Maire

H. Novelli

Hervé NOVELLI

